

THE CANADIAN MUNICIPAL JOURNAL, MONTREAL

ORGANE OFFICIEL DE L'UNION DES MUNICIPALITES CANADIENNES

Publié mensuellement par

The Canadian Municipal Journal Co., Montreal.

Quoique le Journal Municipal Canadien soit l'organe de l'Union des Municipalités Canadiennes, l'Union ne se tiendra aucunement responsable pour la publication des articles qui y paraîtront, à moins que tel article ne soit particulièrement autorisé par l'Union.

G. S. Wilson, Gérant d'Affaires

Harry Bragg, Gérant de la Rédaction.

Souscription.

Canada et Etats-Unis... .. \$1.00 par an
Grande Bretagne... .. 5s "

Tous paiements devront être faits par le courrier ou par Mandat d'Express.

Adressez toutes communications à

The Canadian Municipal Journal,
MONTREAL

La Municipalisation.

Voici le texte d'une importante résolution adoptée par le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal le 25 avril courant, et qui a été communiquée au conseil de ville, hier après-midi:

Montréal, 25 avril, 1905.

"A Son Honneur le maire et à MM. les échevins de la cité de Montréal.

Messieurs,

A la dernière assemblée du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, il a été résolu.

10. Que le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal demande au Conseil de ville de faire prendre un vote référendum à tous les contribuables sur l'opportunité pour la cité de prendre elle-même le contrôle des utilités publiques, telles que la municipalisation des tramways, l'éclairage, etc.

20. Que la pompe pour le service de l'aqueduc soit manufacturée à Montréal, et, à tout événement, que le contrat pour faire fonctionner cette pompe, ne soit pas donné à la Montreal Light Heat and Power Co.;

30. Que le Conseil de ville de Montréal impose une taxe sur les lots vacants réservés pour des buts de spéculation par les agents d'immeubles, de façon à forcer la vente de ces lots pour y faire bâtir des logements, et faire cesser les prix exorbitants pour la location des dites habitations.

Humblement soumis, le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal.

(Signé)

J. C. E. TARDIF,

Secrétaire."

Maire Dunne, de Chicago.

M. E. F. Dunne, le nouveau maire de Chicago, à une nombreuse assemblée à New York, sous les auspices de la Ligue "Municipal Ownership League," dit:

"Lundi prochain, a-t-il dit, Chicago entreprendra la mission de déloger le capital privé du contrôle de ses tramways. La ville a déjà réussi avec son système d'aqueduc, en payant la somme de \$38,000,000, et c'est grâce à cette opération que les citoyens de Chicago paient aujourd'hui leur eau meilleur marché que ceux d'aucune ville du monde. Avec le nouveau système, Chicago accuse un surplus de près de \$1,000,000.

"La ville a administré son système d'éclairage, de telle façon que nous payons aujourd'hui \$54 par année pour chaque lumière à arc, au lieu de \$125, comme autrefois.

"Chicago contrôle maintenant ses départements de l'éclairage, de l'aqueduc, de la police, du feu et de l'éducation, et il n'y a pas de scandale, pas de corruption; et le public est mieux servi, à meilleur marché.

"La lutte est commencée depuis dix ans à Chicago. Non contents de vingt années de franchises municipales, obtenues par la corruption la plus éhontée, les capitalistes privés, qui étaient pratiquement maîtres de nos rues, demandèrent à nos législateurs une extension de franchises de cinquante ans. Mais le peuple de Chicago se révolta, et, avant que l'ordonnance fut votée, il envoya en Chambre des législateurs qui rappelèrent cette loi infâme."

Son discours a été fort applaudi.

Le Gaz aux Etats-Unis.

Le comité législatif qui s'occupe de la question de l'éclairage de la ville de New-York s'est occupé hier pour la première fois de la question du coût actuel de la production. M. J. A. Sanborn, teneur de livres au service de la "New York Mutual Gas Light Co.", a déclaré, dans son témoignage, que la compagnie qu'il représente avait fourni du gaz d'éclairage à la "Consolidated Gas Co.", en vertu d'un contrat par lequel cette dernière devait payer le coût entier de la production et allouer à la "Mutuelle" un profit de 10 pour cent.

Il avait été prouvé, à une enquête précédente, que la "Mutuelle" avait fourni le gaz à la Consolidated Co. au prix de quarante cents par mille pieds tubes. En déduisant les dix pour cent de profit, le coût de production ne reviendrait qu'à 36½ cents par mille pieds cubes. La "Mutuelle" n'a vendu qu'environ 750,000 pieds cubes à la "Consolidated." Les autres compagnies qui ont fourni de plus grande quantité ont reçu de 28 à 32 cents par mille pieds cubes.

Il a été démontré au cours du témoignage de M. Geo. N. Doane, vice-président et gérant-général de la "Amsterdam Co.", que tout en ayant un capital autorisé de \$42,217,423, la valeur réelle n'était que de \$8,196,000. La balance ne représente que le "Good Will" de la compagnie.

M. J. Doane, l'un des principaux directeurs de la compagnie du gaz de cette ville, déclare que l'an dernier, le coût de la fabrication du gaz était de 32.5